REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20191128-D19_31-DE

2019/046

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 19/31

OBJET :
Approbation du coût de l'examen professionnel de technicien principal de 2ème classe (promotion interne), session 2019

Etaient présents : Monsieur Dominique BODON, Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Daniel BELLET, Monsieur Guy SOULAVIE, Monsieur André CAMBE (suppléant de Monsieur Guy REY), Monsieur André AIELLO, Monsieur Jean FAVIER, Monsieur Pierre FERRAZ (suppléant de Monsieur Didier PERELLO), Monsieur Francis FARGE, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Michel PONCE (suppléant de Monsieur Jean-Marc ROUBAUD), Madame Fabienne THOMAS.

Etaient absents excusés : Monsieur Joel GRANIER et sa suppléante Madame Martine GUAY, Monsieur Jean-Claude AILLOT et sa suppléante Madame Sonia CAPPEAU-FREJABUE, Monsieur Christian TORT et sa suppléante Madame Martine CASADEI, Monsieur Yves BAYON DE NOYER et sa suppléante Madame Marie-Hélène BIHEL, Monsieur Sébastien VINCENTI et sa suppléante Madame Sylvie GREGOIRE, Monsieur Denis DUSSARGUES et son suppléant Monsieur Félix BOREL.

Etaient représentés : Monsieur Alain BRES a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Gilles RIPERT a donné procuration à Monsieur Dominique BODON pour le représenter et voter en son nom, Madame Nicole GIRARD a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour la représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'en application de la charte régionale de coopération des Centres de gestion PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion PACA relative aux transferts des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les Centres de gestion s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 et par le décret n°2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20191128-D19_31-DE

En application de la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de gestion, le CDG coordonnateur recouvrera auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'examens relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

En conséquence, il porte à la connaissance des membres du Conseil d'administration l'annexe financière de l'examen professionnel de technicien principal de 2ème classe (promotion interne), session 2019, ci-après.

Les membres du Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité le coût lauréat applicable aux CDG coordonnateurs dont dépendent les lauréats relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination, pour l'organisation de l'examen professionnel de technicien principal de 2ème classe (promotion interne), session 2019, tel que présenté par Monsieur le Président.

APPROUVENT à l'unanimité l'annexe financière ci-jointe.

Pour extrait conforme,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Le Président

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 29 NOV. 2019

84

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2019
99_DE-084-288400039-20191128-D19_31-DE

2019/047

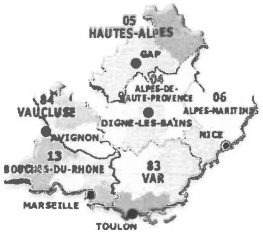

CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe (Promotion Interne)
SESSION 2019

Nombre de candidats inscrits	65
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites	51
Nombre de candidats admissibles	19

Nombre de candidats présents aux épreuves orales	19
Nombre de lauréats	15

COÛT DU CONCOURS

DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES	COÛT DÉPENSES ENGAGÉES
Frais de publicité	0,00 €
Frais d'impression	87,75 €
Frais de logistique	1 396,28 €
Coût des intervenants	2 699,39 €
Coût du personnel du CDG	6 293,09 €
Coût du concours	**10 476,51 €**
Déduction des frais de participation acquittés par les candidats	**Néant**
COÛT TOTAL	**10 476,51 €**

COÛT LAURÉAT	**COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS**	**698,43 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20191128-D19_31-DE